

Infos Communauté d'agglomération

<https://www.rt78.fr/>

Transport à la demande

Jusqu'à début septembre ce service fonctionne du mardi au samedi, de 9h15 à 15h35, et le samedi de 9h15 à 18h50 et permet de rejoindre les destinations suivantes:

- Ablis
- La gare de Dourdan
- L'hôpital de Dourdan

Service accessible sur réservation via la plateforme régionale mise en place par Île-de-France Mobilités depuis l'application, le site Internet <https://tad.idfmobilites.fr/> ou par téléphone en appelant au 09 70 80 96 63.

Infos Région Île de France

Véligo Location

- Véligo Location est un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) d'Île-de-France Mobilités, mis en place en septembre dernier.
- Il offre la possibilité de louer un VAE pour une durée de 6 mois et permet à l'ensemble des Franciliens de **découvrir l'usage du VAE pour leurs déplacements du quotidien**, que ce soit pour les trajets domicile-travail ou par exemple pour rejoindre une gare.

Également, possibilité d'aide de la région Île de France pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.
<https://www.iledefrance-mobilites.fr/veligo-location>

Concours de l'arbre de l'année 2020

Individu ou groupe (famille, classe, école, commune, entreprise, association...), vous pouvez tous proposer un arbre candidat à l'Arbre de l'année. En plus de ses caractéristiques naturalistes et esthétiques, le jury prendra en compte l'histoire même de l'arbre et de son importance - culturelle, affective, sociale, symbolique, historique... - pour le groupe qui le présente.

<https://www.arbredelannee.com/>

Appel à candidature commissions municipales

Comme annoncé lors de notre réunion publique, nous lançons un appel à candidature pour la participation des habitants du village aux commissions suivantes :

- CCAS
- CCID
- Communication
- Affaires scolaires-jeunesse
- Développement économique
- Associations culturelles et sportives

Merci d'envoyer votre candidature à la mairie avant le 30 septembre, en précisant vos motivations et les compétences que vous souhaitez partager avec l'équipe élue.

Horaires d'ouverture de la mairie :

En juillet et août 14h – 17h tous les jours, fermée le samedi
À partir de septembre : Lundi et jeudi 14h – 18h30 et
Mardi et vendredi 14h – 18h
Ou sur rendez-vous au 01 30 59 41 27
<http://www.saintemesme.fr/>

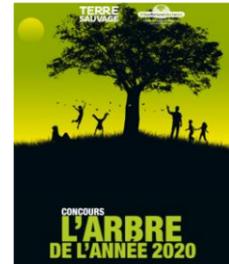


Déchetteries

Depuis le lundi 29 juin, l'accès est libre (sans rendez-vous) le matin aux jours et horaires habituels d'ouverture, le nombre d'usagers sur le site est limité. L'après-midi et le week-end sur rendez-vous.

Port du masque obligatoire, mesures barrières et distanciation physique à respecter.

Plus d'infos : www.sitreva.fr ou 01 34 57 12 20



Etat civil

Mariage

Mélanie POURADIER et Antoine AUBRUCHET
27/06/2020

Décès

Roland MARY 14/01/2020

Désirée ROBINE 11/05/2020

Jean-Jacques CHABARD 18/05/2020

Naissances

Céleste Calypso Claire MANACH 04/06/2020

Comité de rédaction

Agnès Munoz, Franck Mandon,
Jean-Pierre Dognon, Sylvie Margot

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique



Édito

Chères Saint Mesmines, chers Saint Mesmins, Le moment que nous vivons aujourd'hui est à la fois fort et singulier. Singulier tout d'abord, car rares sont les conseils municipaux à avoir débuté leurs mandats dans les conditions imposées par la crise sanitaire du Covid-19. Fort ensuite car c'est une fierté d'être la première femme élue maire de Sainte Mesme. Je remercie tous les habitants du village ainsi que les membres du nouveau conseil municipal pour la confiance que vous m'accordez.

Maintenant que vous nous avez confié la gestion de notre village, je souhaite avec ma nouvelle équipe me consacrer aux sujets qui me tiennent à cœur :

- L'aménagement et le développement harmonieux de la commune
- La dynamisation du village
- L'intensification des relations intergénérationnelles
- La modernisation de la communication



Ceux qui me connaissent déjà savent que l'engagement et le dévouement sont des principes primordiaux à mes yeux. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, sachez que je ferai tout pour mettre en place une relation basée sur le respect et le dialogue et que vous pouvez compter sur moi pour maintenir l'esprit de village de notre commune et bâtir le Sainte Mesme de demain.

Un grand merci également au personnel municipal pour leur travail passé et à venir car l'avenir de la commune ne se fera pas sans eux.

Je vous souhaite à tous de belles vacances et vous donne rendez-vous le samedi 5 septembre pour la fête du village.

Votre maire, Isabelle Copetti

Un nom pour le journal du village

Pourquoi des points d'interrogation ???

C'est que nous souhaitons vous solliciter pour trouver un nom pour le journal municipal !

Envoyez vos suggestions à mairie@saintemesme.fr avec pour objet: Un nom pour le journal. Merci d'avance pour votre participation.

L'équipe municipale



Jean Bergounioux



Alain Descroix



Jean-François Jeanne



Franck Mandon
1^{er} Adjoint



Charlotte Rousselot



Hélène Chevalier



Jean-Pierre Dognon



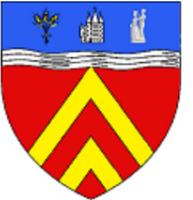
Franck Lahitte



Sylvie Margot
2^e Adjointe



Gabrielle Thomas



Eric Freitas



Élise Mandon Takacs



Agnès Munoz



Christophe Vanhove

Fête du village, forum des associations Samedi 5 septembre 2020

- Pot de l'amitié pour les nouveaux arrivants (merci de vous faire connaître auprès de la mairie)
- Barbecue, crêpes
- Pétanque
- Pêche à la ligne
- Jambon suspendu
- Panier garni
- Poney
- Feux d'artifice à la tombée de la nuit au terrain de polo



Journées du patrimoine 19 et 20 septembre

Des visites guidées du village sont organisées pendant les journées du patrimoine.

Samedi 19
10h30 – 12h30
musée municipal, église,
fontaine et manoir
14h30 – 19h30 manoir



Dimanche 20
10h00 – 12h00 manoir
14h30 – 16h30 musée municipal, église,
fontaine et manoir
Gratuits pour les habitants du village
Renseignements : 06 77 57 64 02

École

Le bilan de l'année est positif même si le confinement a quelque peu perturbé les événements.

Le contact a pu être maintenu avec tous les élèves pendant le confinement et presque tous les élèves ont retrouvé les bancs de l'école à la fin du mois de juin.

Merci pour l'implication de tous pendant cette période difficile.

Le niveau des élèves sera testé à la rentrée pour s'adapter à tous.

Effectifs de la rentrée 2020-2021 :

- PS-MS : 21 élèves
- GS-CP : 25 élèves
- CE1-CE2 : 19 élèves
- CM1-CM2 : 26 élèves

Rentrée le 1er septembre.



Vie associative

Une nouvelle association sportive voit le jour dans notre commune :

Sainte Mesme Krav Maga Club

Le krav maga est une méthode de combat rapproché comportant à la fois une dimension d'auto-défense et une dimension de combat au corps à corps. Popularisé dans les rangs de l'armée israélienne, le krav maga est désormais également adopté par certaines unités de police américaine, agents du F.B.I. gendarmes du G.I.G.N et le RAID.

Il permet de développer ses capacités physiques (tonicité, souplesse, équilibre, coordination, cardio...) mais aussi d'augmenter sa confiance en soi et d'améliorer sa gestion du stress.

Accessible à toutes et tous, à partir de 12 ans. Les cours auront lieu le mardi soir à la salle polyvalente. RDV le 5 septembre au forum des associations pour les inscriptions. Renseignements : 06 16 82 05 93

Recensement des jeunes

Tous les jeunes de la commune atteignant l'âge de 16 ans sont invités à venir se faire recenser à la mairie dans les 3 mois suivant leur anniversaire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Travaux chemin de Bailly

Les travaux d'enfouissement des lignes et le réaménagement de la chaussée sur le chemin de Bailly sont désormais terminés. Notez que le sens de circulation du Chemin de Bailly est modifié. De nouveaux panneaux sont en cours d'installation (zone 30, sens interdit, etc.). Nous vous invitons à la prudence. Roulons au pas!

Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée tout l'été. En septembre ouverture le mercredi de 16h à 18h30.

Nous recherchons des bénévoles pour la bibliothèque. Merci de contacter la mairie si vous êtes intéressés.

Arrivée de la fibre optique à Sainte Mesme

Yvelines Fibre termine cet été le déploiement de la fibre optique sur la commune de Sainte Mesme. Pour connaître votre éligibilité à la fibre optique, les opérateurs présents sur le réseau et obtenir des informations avec une vidéo explicative, rendez-vous sur le site Internet www.yvelinesfibre.fr (ou directement à partir du QR code ci-contre). Notez que certains fournisseurs font du porte à porte dans le village pour proposer leurs offres.



Nuisances sonores et entretien extérieur

L'utilisation d'engins divers à moteur (tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse, etc.) est autorisée uniquement dans les créneaux horaires suivants :

- En semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les jours fériés en semaine de 10h à 12h

En dehors de ces horaires, non seulement vous risquez d'ennuyer vos voisins, mais vous vous exposez également à des poursuites pénales, en application de l'arrêté municipal du 30/05/2008.

Brûlage des déchets verts

Totalement interdit sur la commune et dans tout le département en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire du département des Yvelines et de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1980. Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie ou dans les bacs prévus à cet effet dans la commune, sinon, optez pour le broyage et épandez ensuite au pied de vos arbres et arbustes pour les nourrir.

→ Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Taille des haies et des arbres

Les haies doivent être taillées tant à la limite de propriété voisine qu'à celle du domaine, à une

hauteur maximum de deux mètres. Voir ci-dessus sur la façon de vous débarrasser des tailles de haies. Les arbres quand à eux doivent être taillés s'ils sont susceptibles de toucher et d'endommager les câbles électriques et téléphoniques.

Ordures ménagères

Les bacs de collecte des ordures et recyclables doivent être sortis la veille du ramassage et rentrés le jour même de celui-ci. Merci de rentrer vos bacs dans votre propriété ou, si cela est impossible, de les entreposer à un emplacement ne gênant ni le cheminement des piétons, ni le stationnement des voitures. Rappel: les masques doivent être jetés avec les ordures ménagères, ne pas mettre dans le bac à recycler.

Déjections canines

Nous vous rappelons que les chiens circulant sur la voie publique doivent être tenus en laisse. Nous vous remercions de bien vouloir ramasser les déjections de vos chiens (vous trouverez des distributeurs de sacs prévus à cet effet, à divers endroits de la commune), que ce soit sur les trottoirs partagés par tous, ou dans les espaces verts publics (là où jouent les enfants par exemple).

Nettoyage des trottoirs

Le nettoyage des trottoirs est de la responsabilité des riverains. Merci de prendre quelques minutes pour désherber et balayer les débris devant chez vous. A l'ère du 0 Phyto, vous pouvez épandre du vinaigre blanc pour éviter la repousse des herbes.

Boîte aux lettres

Pour rappel, merci de bien indiquer vos noms sur vos boîtes aux lettres afin de faciliter la vie de nos nouveaux facteurs.